



Discours de Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES)

Sommet «Lieux de travail sains: Ensemble pour la prévention des risques»

Bilbao, le 11 novembre 2013

Madame la directrice, chère Christa,
Chers invités,
Chers amis.

Ma présence à Bilbao confirme, s'il en était besoin, que les questions de santé et de sécurité sont des questions primordiales pour le mouvement syndical européen; la santé et la sécurité ont toujours été et restent des éléments essentiels de toute action syndicale.

Je viens à cette réunion avec des sentiments partagés;

Laissez-moi d'abord vous faire part de mes sentiments positifs.

D'une part je voudrais exprimer mon respect et mes remerciements pour le travail accompli par l'Agence. Avec des moyens limités, l'Agence apporte une contribution précieuse à la santé et à la sécurité des travailleurs en Europe. L'Agence a montré son attachement à une stratégie active et dynamique pour améliorer les conditions de travail. Ses activités se déroulent dans le respect du tripartisme. Les autorités publiques, les syndicats, les organisations patronales trouvent leur place dans les différentes activités de l'agence et arrivent à collaborer efficacement dans de nombreux projets. Les informations produites par l'agence nous aident à améliorer la prévention. Alors que d'autres font de la démagogie contre l'évaluation des risques, l'agence travaille patiemment à aider les entreprises à réaliser cette évaluation grâce au projet OIRA.

Soyons plus précis sur les éléments positifs à relever dans le travail de l'agence.

D'abord, sur la prévention des risques: D'abord vous avez montré, grâce à l'enquête ESENER, le rôle essentiel de la législation comme moteur des actions de prévention dans les entreprises. 90 % des entreprises indiquent que le respect de la législation les pousse à agir. Vous avez aussi montré qu'un moteur très important de l'action préventive est une demande émanant des travailleurs et de leurs représentants. C'est pourquoi, dans ses différentes activités, l'Agence souligne à juste titre l'importance de la représentation des travailleurs pour la santé et la sécurité. C'est un des facteurs de succès pour toute action visant à l'amélioration des conditions de travail.

Deuxième élément positif: L'Agence a également fait un excellent travail pour rappeler que la santé et la sécurité concerne les femmes et les hommes et qu'une politique efficace doit intégrer la dimension de genre. Les activités de prévention sont souvent moins sensibles aux professions et au secteur où se trouve une majorité de femmes. Une politique de prévention qui distinguerait des secteurs à haut risque et des secteurs à bas risque aboutirait à de plus grandes inégalités entre hommes et femmes. En effet, une telle politique orienterait les efforts prioritairement vers des secteurs occupés par des hommes, sur la base d'indicateurs incomplets comme les accidents du travail ou de stéréotypes sur le « travail plus léger » des femmes.

Troisième élément positif: Dans un domaine aussi important que la lutte contre les cancers, l'Agence a montré la réelle plus-value d'une action communautaire dans la définition de valeur limite d'exposition contraignante. Il s'agit d'un instrument indispensable pour minimiser les niveaux d'exposition des travailleurs aux substances les plus dangereuses. Si cette question n'est abordée que par les états membres, il se produit un énorme gaspillage d'énergie. Le résultat final est forcément décevant parce qu'il débouche sur des niveaux de protection de la santé de la vie très différencié d'un pays à l'autre au sein de l'union européenne. Je dois hélas rappeler qu'il y avait trois valeurs limite contraignantes dans la directive sur les agents cancérigènes en 1990. 23 ans plus tard, le catalogue communautaire reste limité à ces trois valeurs alors qu'il existe des propositions concrètes pour des dizaines d'autres valeurs limitent et que le comité consultatif de Luxembourg a dégagé un consensus tripartite sur les substances auxquelles sont exposés des millions de travailleurs en Europe.

Je parlais de sentiments partagés au début de mon intervention parce que je voudrais aussi exprimer l'insatisfaction, la déception, la colère des syndicats et les travailleurs par rapport à la politique suivie par la commission au cours de ces dernières années. Je m'en tiendrai à quelques points essentiels.

Il est choquant en pleine crise, avec toutes les conséquences négatives que cela implique pour les conditions de travail, que l'Union Européenne ne dispose plus de stratégie pour la santé au travail. C'est la première fois depuis 35 ans.

J'ai entendu les paroles encourageantes de la ministre lituanienne, mais nous ne voyons rien venir.

Je donnerai quelques exemples de travail non accompli:

Premier exemple de travail non accompli:

Les enquêtes européennes montrent que le problème de santé le plus courant pour les travailleurs en Europe aujourd'hui ce sont les troubles musculo squelettiques. Pourtant la commission a décidé de ne pas avancer dans la préparation d'une directive sur cette question. Dans de nombreux Etats membres, les gouvernements et les partenaires sociaux attendaient cette directive pour éviter de multiplier par 28 le travail d'élaboration d'un instrument efficace.

Deuxième exemple de travail non accompli:

Chaque année, de l'ordre de 65.000 à 100.000 personnes meurent en Europe d'un cancer lié à des expositions professionnelles. Il est inadmissible que la révision de la directive sur les agents cancérigènes n'ait pas encore abouti et qu'aucune proposition de la Commission n'ait été présentée au cours du mandat actuel. C'est une responsabilité politique de la commission européenne de proposer des améliorations législatives lorsque le besoin s'en fait sentir. Ces dernières semaines, le Parlement européen a organisé des activités consacrées au cancer de la vessie et au cancer de la peau. Dans les deux cas, les meilleurs spécialistes européens ont souligné que la prévention des cancers professionnels était une des manières les plus efficaces de réduire ce terrible fardeau que constituent les cancers pour la population européenne. C'est efficace parce que cela permet une intervention ciblée et axée sur la prévention primaire, c'est-à-dire sur l'élimination des facteurs de risque. La mise en œuvre progressive de la réforme REACH offre de nombreuses occasions pour créer une synergie entre la régulation des substances chimiques et la santé au travail. Mais, pour cela, il faut une volonté politique. C'est ce qui a dramatiquement manqué au cours de ces cinq dernières années.

Je profite de l'occasion pour saluer la campagne commune entre OSHA, ECHA, IndustriAll et la CES sur REACH et les PME.

Comme syndicat européen, nous demandons le respect des forces démocratiques.

Le parlement européen s'est prononcé à une très forte majorité pour l'adoption immédiate d'une stratégie de santé et de sécurité. C'est la seule institution communautaire élue au suffrage universel. Nous demandons à la commission de faire plein de faire preuve d'un plus grand respect à l'égard des indications fournies par le Parlement.

Nous demandons le respect des partenaires sociaux. J'ai entendu beaucoup de messages positifs sur le dialogue social. La réalité est différente: les partenaires sociaux du secteur de la coiffure ont négocié un accord européen pour améliorer la santé et la sécurité. Ils ont demandé, conformément au traité, que cet accord soit mis en œuvre à travers une directive. Nous demandons à la commission de faire preuve de plus de respect à l'égard des partenaires sociaux, à l'égard aussi du principe contenu dans le traité de l'autonomie des partenaires sociaux.

Nous demandons le respect du comité tripartite de Luxembourg s'est exprimé clairement en faveur d'une stratégie. Il a adopté plusieurs opinions avec des propositions concrètes concernant la révision de la directive sur les cancers professionnels. Nous demandons à la commission qu'elle fasse preuve de plus de respect à l'égard de ce travail.

Les citoyens européens attendent de l'Europe qu'elle montre concrètement comment elle peut améliorer leur vie. Dans le domaine de la santé au travail, les compétences communautaires sont claires. Elles ont été établies en 1986 avec l'Acte Unique Européen. L'objectif est une harmonisation dans le progrès des conditions de travail. L'outil principal est constitué par des directives. L'Europe que nous voulons est une Europe qui améliore les conditions de travail et qui aboutit à une convergence vers le haut entre ses différents membres. L'Europe a une immense responsabilité pour répondre aux attentes et aux besoins des citoyens européens.

Lors de la réunion de notre dernier comité exécutif, les syndicats des différents pays se sont exprimés nettement contre l'orientation très négative à l'égard de la santé au travail, et plus généralement à l'égard des politiques sociales, qui s'exprime dans la communication de la commission REFIT.

Christa, j'ai particulièrement apprécié, dans votre introduction, l'insistance sur l'idée que la protection de la santé et de la sécurité ne pouvait pas être considérée comme un fardeau administratif pour les entreprises. Pourtant, c'est bien ce que suggère la Commission dans un certain nombre de communications, y compris la communication "Refit".

Le scepticisme de nombreux travailleurs à l'égard des institutions européennes ne peut qu'augmenter lorsqu'on voit l'écart entre les besoins et un véritable essoufflement des politiques communautaires dans les domaines elle peut avoir la plus grande valeur ajoutée. Contrairement à ce que suggère la commission, les petites entreprises n'ont pas besoin de la loi de la jungle, d'une concurrence impitoyable qui pousserait les conditions sociales et environnementales vers le bas, dans une spirale destructive pour les sociétés européennes. Les petites entreprises ont besoin d'un cadre législatif clair, précis, prévisible et dont le respect soit effectivement contrôlé par des systèmes d'inspection crédibles. J'aimerais pouvoir quitter Bilbao avec des engagements clairs. J'aimerais pouvoir annoncer à nos affiliés une stratégie sera définie avant la fin de cette année.

Chers amis, en laissant chaque pays régler ses propres normes de santé et de sécurité, on va vers une jungle normative et juridique, et vers le moins disant; la CES rejette la concurrence vers le bas, sur les salaires et sur les conditions de travail, et cela inclut la santé et la sécurité. Nous devons nous opposer à cette tendance.

Je vous remercie de votre écoute.

